DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHÔNE

Hôtel de Ville
35 Rue Pasteur
13890 Mouriès
Tél : 04.90.47.50.01

Commune de Mouriès

Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Document graphique du règlement

Plan de zonage général : Autres dispositions édictées par le PLU

Echelle : 1/10000ème

Chargé d'étude :
ADELE SFI URBANISME
434 rue Etienne Lenoir
30900 Nîmes
Tél : 04.66.64.01.74
E-mail :
adele-sfi@adelesfi.fr

Cadastre numérique, source :
DGFIP © 2019-DXF CC44
Droits de l'Etat réservés ®

Système de coordonnées utilisé :
RGF93 - Projecton Lambert 93

Avec le concours de :
SPI GRAPHIC
Société de services
Plans Informatisés
Tél : 04.67.12.04.63
Mobile : 06.99.04.58.30
E-mail :
spi.graphic@wanadoo.fr

4,23

Ref : mou065plu18vb_d10p
8 janvier 2020

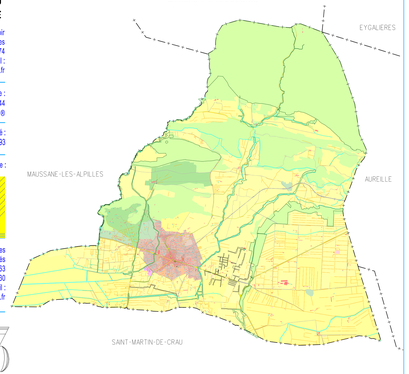

Prescription d'élaboration du PLU : DCM du 15 janvier 2019
Arrêt du projet de PLU : DCM du 29 juillet 2019
Approbation du PLU : DCM du 28 février 2020

SPI GRAPHIC décline toute responsabilité en cas d'anomalie, d'erreur, de manque. Les plans sont réputés être vus, vérifiés et contrôlés par le maître d'ouvrage avant reproduction.

LEGENDE

DISPOSITIONS EDICTEES PAR LE PLU

- Limite de zone et de secteur.
- Espace Boisé Classé (EBC)
- Espace Boisé Classé (EBC) - Alignements d'arbres
- Haies paysagères
- Ripisylves
- Zones humides

Eléments remarquables du patrimoine naturel à protéger au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme (cf. liste figurant dans le règlement écrit)

AUTRES DISPOSITIONS EDICTEES PAR LE PLU :
se reporter aux plans de zonage 4.2.1 et 4.2.2

SAINT-REMY-DE-PROVENCE

EYGALIERES

MAUSSANE-LES-ALPILLES

AUREILLE

MAUSSANE-LES-ALPILLES

AUREILLE

SAINT-MARTIN-DE-CRAU

SAINT-MARTIN-DE-CRAU

N